



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE BUTAGAZ 3 DÉCEMBRE 2024

INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPEL SUR LA SITUATION ADMINISTRATIVE DU SITE

- Passage de Seveso seuil haut à Seveso seuil bas suite à une diminution des quantités de produits stockés sur site
- Formalisation de ce déclassement via l'arrêté préfectoral du 15 juin 2018
- Les arrêtés préfectoraux du 15 juin 2018 et du 4 décembre 2019 actent la mise en place de nouvelles mesures de sécurité (réduction débit pomperie et interdiction de déchargement simultané) permettant de réduire les zones d'effets du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

VISITE D'INSPECTION

Introduction

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut **pas exhaustif**, mais **centré sur les principaux enjeux** recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

VISITE D'INSPECTION

Les barrières de sécurité : une composante essentielle de la maîtrise des risques d'accident majeur

Une barrière de sécurité remplit une fonction de sécurité permettant de **prévenir un scénario d'accident, ou de limiter ses conséquences.**

Une **grande variété de types de barrières de sécurité** sont mis en œuvre dans des sites industriels, pour en maîtriser les risques, par exemple : des actions d'opérateur, des dispositifs mécaniques actifs (de type soupapes) ou passifs (cuvettes de rétentions), des automatismes de sécurité...

Les principales actions assurées par les fonctions de sécurité dans les installations classées sont : empêcher, éviter, détecter, contrôler ou limiter.

Les fonctions de sécurité identifiées peuvent être assurées à partir d'éléments techniques de sécurité, des interventions humaines, ou la combinaison des deux.

Dans le contexte des études de dangers, la réglementation définit les **mesures de maîtrise des risques (MMR)** comme une catégorie de **barrière de sécurité agissant sur les scénarios d'accidents majeurs en réduisant la probabilité des phénomènes dangereux potentiels, ou la gravité des accidents qui leur sont associés** et en répondant simultanément à des exigences d'efficacité, de temps de réponse maintenues dans le temps.

VISITE D'INSPECTION Introduction

2-1) Introduction

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

VISITE D'INSPECTION

Introduction

2-1) Introduction

- . Il existe trois types de suites :
- . « Faits sans suite administrative » ;
- . « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- . « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

VISITE D'INSPECTION DU 19 SEPTEMBRE 2023

.Principaux thèmes abordés :

- Suites données à l'inspection précédente du 29 novembre 2022 ;
- Contrôle des véhicules de transport à l'arrivée sur site ;
- Suivi des rapports de contrôle :
 - installations électriques,
 - foudre,
 - moyens de prévention et de lutte contre l'incendie.

.Constats : Pas de non-conformité constatée, quelques observations et 3 fiches de constats susceptibles de faire l'objet propositions de suites administratives

Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection ; <u>suite(s)</u> qui <u>avai(ent)</u> été <u>donnée(s)</u>	Autre information
1	Groupes moto pompes autonomes (GMP)	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.2.3	/	Sans objet
2	Autonomie des GMP	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.2.3	/	Sans objet
3	Clapets de fond des véhicules de livraison	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.5.5	/	Sans objet
4	Installations électriques_vérification périodique	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.3.2	/	Sans objet

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection ; suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
5	Moyens de lutte contre l'incendie _ vérification périodique	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.3.2	/	Sans objet
6	Protection contre la foudre	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.3.4	/	Sans objet
7	ESP - Bras de C/D et clapets de rupture – suivi en service	Arrêté Ministériel du 20/11/2017, article 15 alinéa III	/	Sans objet

8	MMR - Bras de C/D - maintenance/test des clapets de rupture	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.5.5.3	/	Sans objet
9	Contrôle des accès	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 7.1.4	/	Sans objet
10	Maîtrise des procédés, entretien et maintenance sous_ traitée	Arrêté Préfectoral du 04/12/2019, article 3 de l'annexe I	/	Sans objet
11	Pertes d'utilité – suivi des installations d'alimentation électrique de sec	AP Complémentaire du 04/12/2019, article 7.3.6	/	Sans objet

Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Même si certains compléments sont demandés, l'exploitant a répondu aux principales attentes de la précédente inspection.

La vigilance de l'exploitant a été attirée :

- d'une part, sur la nécessaire actualisation systématique et rigoureuse de l'ensemble des documents et procédures en lien avec chaque évolution ou modification des procédés,
- d'autre part, sur la nécessaire appropriation locale de certaines procédures génériques du groupe Butagaz afin d'optimiser leur mise en œuvre.

Certaines procédures peuvent nécessiter à cet égard des clarifications sur les modalités de leur mise en œuvre dans le contexte du site.

EXERCICE POI – PPI DU 12 OCTOBRE 2023

PLAN D'OPÉRATION INTERNE

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

SÉCURITÉ CIVILE ■ Demain matin, un exercice aura lieu autour de Butagaz

Un nouvel outil d'alerte testé

Un exercice de sécurité civile aura lieu demain, autour du site industriel classé Seveso. L'occasion pour les autorités de tester les alertes sur téléphones portables.

Éric Porte

Opérationnel en France depuis juin 2022, le dispositif Fr-Alert, qui permet d'envoyer des notifications sur les téléphones portables se trouvant dans une zone confrontée à un danger, sera déployé pour la première fois en Corrèze, à l'occasion d'un exercice de sécurité civile autour de Butagaz. Classé Seveso en seuil bas depuis 2018, ce site industriel, située zone de Beauregard, stocke environ 200 tonnes de produits, notamment du gaz propane. Le scénario testé demain matin va simuler l'explosion d'un camion-citerne lors d'une opération de remplissage.

Comme lors d'exercices précédents, par exemple en juin 2014, une sirène d'alerte va se faire entendre, à partir de 9 h 35. Un périmètre de sécurité de 260 mètres sera établi ; une partie de la rue Eugène-Freyssinet sera fermée



EXERCICE. Des simulations, ici en 2009, sont régulièrement organisées sur le site Butagaz.

PHOTO D'ARCHIVES LA MONTAGNE

au public, mais restera accessible aux employés et aux visiteurs des entreprises du secteur. Aucune mesure de confinement ou d'évacuation ne sera mise en œuvre.

Sur les téléphones portables

En revanche, toutes les personnes se trouvant dans ce périmètre recevront une notification d'alerte sur leurs téléphones portables, accompagnée d'un signal sonore

spécifique. La notification comportera la mention de l'exercice en cours et certaines informations et préconisations, détaille la préfecture (l'utilisation de Fr-Alert relève du préfet).

Selon les opérateurs et les zones, certaines personnes ne recevront peut-être pas le message d'alerte ; d'autres l'auront alors qu'elles se situent en dehors du périmètre. Fr-Alert fonctionne via les réseaux de télécommunications, sans inscription préalable

ou téléchargement d'une application (un site internet existe : www.fr-alert.gouv.fr). ■

CONSIGNES

Que faire ? Si vous recevez un message d'alerte mentionnant l'exercice, ne contactez pas les secours, pour ne pas engorger les lignes. Ne relayez pas non plus de fausses informations.

Message d'alerte :

EXERCICE EXERCICE

« Je vous informe que l'exploitant de l'établissement BUTAGAZ à BRIVE a déclenché son POI suite au feu d'un camion gros porteur de GPL au poste de déchargement avec une probabilité forte d'entraîner un BLEVE du camion (système d'arrosage inopérant).

L'exploitant a demandé à ce que le PPI soit déclenché (pas d'info à ce sujet pour l'instant).

Il est ainsi proposé de créer un Fil Ariane en y intégrant notamment les 3 inspecteurs concernés. »

Mise en Œuvre UiD 19,23,87 DREAL

Un agent DREAL en poste à BRIVE s'est rendu à la Préfecture de Tulle, au Centre Opérationnel Départemental (COD) ;

L'exercice à notamment permis de tester :

- le fonctionnement de la chaîne d'alerte au sein de la DREAL
- la coordination des échanges entre services au sein du COD
- les échanges d'information DREAL / exploitant
- la coordination des échanges au sein de l'UiD et avec les services d'appui technique

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (RAPPEL ET POINT D'ACTUALITÉ)

PPRT BUTAGAZ

Multi enjeux - carte du zonage réglementaire

Bâtiments concernés par nature

-  Habitat
-  Industriel, agricole ou commercial
-  Espace public

-  Etablissement Recevant du Public
-  Installation Classée
-  Protection de l'Environnement

 Cours d'eau

Infrastructures de transports

-  Grande voie structurante
-  Autre voie structurante
-  Réseau de desserte locale
-  Voie ferrée
-  Chemin piétons / Piste cyclable
-  Ligne de bus
-  Arrêt de bus

Ouvrages d'Intérêt Général

-  Ligne électrique
-  Poste EDF
-  Antenne relais réseau téléphonique

Réseau gaz

-  Réseau principal
 -  Réseau secondaire
- Vu pour être annexé
& votre arrêté en date de
de jour.

Zonage réglementaire

-  Zone d'interdiction stricte R
-  Zone d'interdiction r
-  Zone d'autorisation B
-  Zone d'autorisation b
-  Zone d'autorisation b1
-  Zone grise G


 Frédéric VEAU

0.05 0 0.05 0.1
Kilomètres



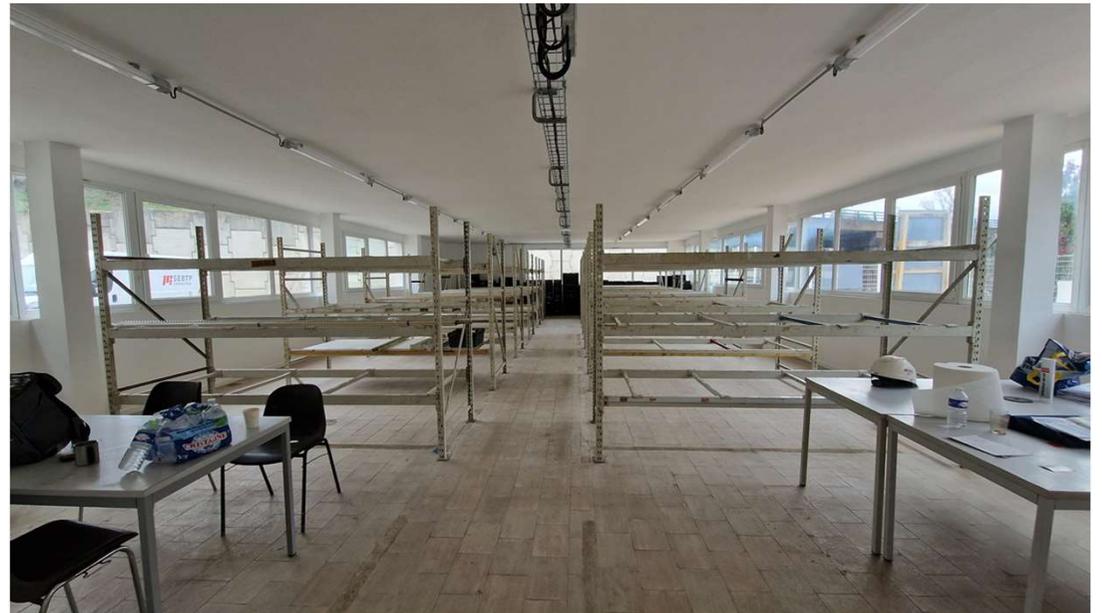
PPRT : RAPPEL ET POINT D'ACTUALITÉ

- Proposition de Butagaz de réaliser des travaux de réduction du risque
→ Réduction des zones d'effets du PPRT
- Réalisation des travaux dans l'année 2019 actés par APC de 2018 et 2019
- Un avenant à la convention de financement des mesures foncières a été signée par l'ensemble des financeurs. Cet avenant permet de mettre à jour la convention du 30 octobre 2014 (évolution de la réglementation) et de prendre en compte la modification du PPRT (modification du zonage → certaines entreprises sortent du périmètre du PPRT)
- Une mesure alternative est en cours de réalisation pour le site Prangère (délocalisation de l'activité sur le site ex-Batco hors des zones d'effets graves) : APs d'avril 2023 validant la mesure et organisant la création du compte de consignation, appel de fonds et provisionnement par les financeurs (~1,5M€), validation des devis et engagement des premiers travaux (~800 k€ payés).

PPRT : RAPPEL ET POINT D'ACTUALITÉ



PPRT : RAPPEL ET POINT D'ACTUALITÉ



MERCI DE VOTRE ATTENTION